

THE QUEBEC GAZETTE.

LA GAZETTE DE QUEBEC.



THURSDAY, DECEMBER 30, 1784.

JEUDI, le 30 DECEMBRE, 1784.

W A R S A W, JULY 22.

THE overture of the approaching diet is expected with great impatience, as it is said many very important matters are to be discussed in that assembly, both objects of general concern to all Europe, and to the Court of Russia in particular. Russian troops have entered the Palatinates of Minsk and Slonim, in Lithuania, but we are assured they will not remain there long, but pass on to Livonia.

July 20. By letters from Petersburg, and by other authentic advices, we are informed that the differences concerning Dantzick have been regulated in a manner satisfactory to the Court of Berlin, and also (at least in some respects) to that city itself, the Court of Russia having agreed to the counter-plan sent by his Prussian Majesty.

Constantinople, July 16. The pestilence which has made such a dreadful havoc all over the Levant, manifests itself also with violence in this city and its suburbs. But it does not hinder the works which the Porte carries on with activity to put herself in a posture of defence, in case that the turn of affairs in Europe should draw her into a rupture with some one of her neighbours. She has given orders to build three new castles on the Black Sea; and they are to be set about immediately. The Porte intends by means of these new fortifications, to make sure of the dominion of the Black Sea, in case that the freedom of navigation granted to the subjects of the Emperor and Russia in these seas, should occasion any disagreements. An establishment is also talked of, which France is to form on the borders of the Black Sea for the benefit of commerce, which she will secure by a kind of fort that is to be built with the consent of the Grand Seignior.

The Turkish fleet is actually at anchor before Scio. Distempers are to rise among the crews, that the Captain Basha has been obliged to quit the Admiral's ship, after having lost two hundred of his men on board that ship.

L O N D O N, JULY 14.

Extract of a letter from the Cape of Good Hope, wrote by a person on board the *Pensborne East-Indiaman*, March 20, 1784.

"We touched at the island of Trinadada on the coast of S. America to water our ship. As we approached the island, it falling a calm we hoisted out our cutter, and sent her on shore to reconnoitre the place where the ship had watered in her last voyage to India, June 17, 1780, when the island was uninhabited; the boat was away two days before she returned, and then informed us that the island was inhabited by the Portuguese to the number of 100, and that we could not possibly water there on account of the surf running so high upon the beach, and that the boat could not land with safety; that the Portuguese received them very kindly, and gave them plenty of water-melon, which was the only thing they could afford; finding we could not water at Trinadada, we proceeded towards the Cape, where we arrived on the 17th, and found part of Sir Richard Bickerton's squadron, which is expected to sail soon for England.

July 16. Mr. Cassini, the French mathematician, having presented a memorial by the French Ambassador, in London, praying that some person would undertake to carry triangles from Greenwich to Dover, to meet the French at Calais in order to determine the exact distance between the observatories of Paris and Greenwich, his Majesty (who is ever ready to patronize useful schemes) immediately granted a thousand pounds for carrying it on, and General Roy was, by his own consent, fixed upon for the undertaking.

A premium of five guineas was lately given by the Dublin Society for the following receipt to kill rats, viz. "Take one quart of oatmeal, four drops of oil of Rhodium, one grain of musk, two nuts of *Nuxvomica*, powdered; mix the whole together, and place it where the rats frequent; continue to do so while they eat it, and it will soon destroy them."

Aug. 18. A Governor is appointed for Louisbourg, who takes with him proper persons to work the coal mines, which have long been pointed out as objects of the first consideration in that part of the world. The collieries there will be immediately of immense value; and former administrations will find it difficult to excuse themselves for having neglected them, and left the opening of them to the juvenile prudence of Mr. Pitt.

Aug. 19. We have received from an officer, a Knight of Malta, who served in the attack upon Algiers, on board the *Patrona* galley, commanded by the Chevalier de Village, a succinct account of the whole proceedings of the fleet. He informs us, that they made eight different attacks, the first on the 12th, and the last on the

V A R S O V I E, le 22 JUILLET.

ON attend l'ouverture de la prochaine diète avec grande impatience, parcequ'on discutera, à ce qu'on dit, des affaires très importantes à cette assemblée, lesquelles intéressent l'Europe en général et la Russie en particulier. Des troupes Russes ont marché dans les palatinats de Minsk et de Slonim en Lithuanie, mais on nous assure qu'elles n'y resteront pas longtemps, mais se rendront de là en Livonie.

Le 29 Juillet. Par des lettres de Petersburg et d'autres avis authentiques nous sommes informés, que les difficultés concernant la ville de Dantzic ont été arrangées à la satisfaction de la cour de Berlin, ainsi que (du moins à quelques égards) à la satisfaction de cette ville même, la cour de Russie ayant consenti au contre-plan transmis par sa Majesté Prussienne.

Constantinople, le 16 Juillet. La peste qui a fait de si horribles ravages dans tout le Levant, se fait aussi sentir avec violence dans cette ville et ses faubourgs. Cela n'empêche pas cependant, que la Porte ne fasse continuer les ouvrages avec activité, pour se mettre en état de défense en cas que la tournure des affaires en Europe l'oblige à une rupture avec quelqu'un de ses voisins. Elle a donné ordres de bâter trois nouveaux châteaux sur la Mer Noire; auxquels on doit commencer à travailler sans delay. La Porte veut par ces nouvelles fortifications s'assurer du commandement sur la Mer Noire, en cas que la libre navigation, accordée aux sujets de l'Empereur et de la Russie dans ces mers, fasse naître quelques disputes. On parle aussi d'un établissement que la France doit former sur les côtes de la Mer Noire, pour favoriser son commerce, qu'elle protégera par une espèce de fort, qui y doit être bâti avec le consentement du Grand-seigneur.

La flotte Turque est réellement mouillée devant Scio. Les maladies régnant tellement parmi les équipages, que le Capitaine Bacha a été obligé de quitter le vaisseau de l'Amiral, après avoir perdu deux cens hommes à bord de ce navire.

L O N D R E S, le 14 JUILLET.

Extrait d'une lettre du Cap de Bonne Espérance, écrite par une personne à bord du vaisseau des Indes le *Pensborne*, le 20 Mars, 1784.

Nous touchâmes à l'île de la Trinité sur la côte de l'Amérique méridionale, pour prendre de l'eau. En approchant l'île, le tems étant calme, nous mîmes la grande chaloupe dehors et l'envoyâmes proche de terre, pour sonder l'endroit où le vaisseau avoit pris son eau à son dernier voyage, dans le mois de Juin de 1780, lorsque l'île n'étoit pas habitée. La chaloupe ne revint qu'au bout de deux jours, et nous informa que l'île étoit habitée par 100 Portugais, et qu'il n'étoit pas possible que nous y prissions de l'eau en cet endroit, parceque les vagues y étoient si hautes sur la greve, que la chaloupe ne pouvoit mettre sans risque à terre; que les Portugais les avoient reçus très civilement, et leur avoient donné des melons d'eau en abondance, la seule chose qu'ils avoient à leur offrir. Voyant que nous ne pouvions prendre de l'eau à la Trinité, nous continuâmes notre route vers le Cap, où nous arrivâmes le 17 et où nous trouvâmes une partie de l'escadre de Sir Richard Bickerton, qu'on disoit devoir faire voile sous peu pour l'Angleterre.

Le 16 Juillet. Mr. Cassini, le mathématicien François, aiant fait présenter un memorial par l'Ambassadeur de France, suppliant que quelque personne soit nommée pour porter des triangles de Greenwich à Douvres, pour y rencontrer ceux de France à Calais, afin de déterminer exactement la distance des observatoires de Paris et de Greenwich. Sa Majesté toujours prête à protéger des plans utiles, accorda sur le champ mille Louis pour mettre celui-ci en exécution, et le Général Roi fut de son consentement nommé pour exécuter cette entreprise.

La société de Dublin donna dernièrement un prix de cinq guinees à la recette suivante pour tuer les rats, savoir, prenez une pinte de farine d'avoine, quatre gouttes d'huile de Rhode, un grain de musc, deux noix de *nux vomica* pulvérisées; melez le tout ensemble, et mettez le où vous appercevez les rats; continuez ainsi tant qu'ils le mangent, et ils seront bientôt détruits.

Le 18 Août. Un Gouverneur a été nommé pour Louisbourg, qui prendra des personnes capables avec lui, pour exploiter les mines de charbons, qui depuis long-tems ont été considérées comme des objets de très grande importance dans cette partie du monde. Les charbonnières y seront dès le commencement d'un avantage infini, et les administrations précédentes s'excuseront difficilement de les avoir négligées, et d'en avoir laissé l'ouverture à la prudence précoce de Mr. Pitt.

Le 19 Août. Nous avons reçu un détail succinct, d'un officier, Chevalier de Malte, qui a servi à l'attaque d'Alger, à bord de la

21st ult. and that though their valour was conspicuous, their efforts have not been crowned with success; they retired without accomplishing their object. Our correspondent says, that nothing could exceed the gallantry of the combined fleets, except the warlike spirit of the Infidels. The officers in general behaved with uncommon enterprise and skill. The commander, Don Antonio Barcelo, gained himself most distinguished praise. His conduct and example inspired the armament, and he was nobly seconded by his Major-General, Don Joseph Lorenzo de Gaveochea, a man of great intelligence and skill. Don Salona, the son of the Admiral, Col. de Sallas, Don Barintos, Monf. de Village, who was taken by Lord Hood, after a memorable defence of his ship the *Jafon*, the Major-General of the Portuguese fleet, Don Domingo Lema, and Don Manuel Vertezabel, made themselves above others conspicuous. At the same time, he says, it will make Englishmen proud to hear that a British volunteer has carried off the individual honours of the siege.—Henry Vernon, Esq; nephew to the gallant Admiral, Sir Edward Vernon, in every attack and retreat, conducted himself with such uncommon enterprise, that he attracted the notice of the commanders. In the fourth attack he was the happy instrument of saving the life of Don Barcelo, when the boat in which they both were, was struck by a shot from the fort of Castillo del Farel. In the seventh attack Mr. Vernon was wounded in the arm, but even after his wound he had the gallantry and good fortune to cut off a detachment of Turkish boats, 24 in number, which were annoying the large ships from the point of Pascado. The result of his gallantry was, that when the Admiral determined to enter the port of Algiers, he proposed to Mr. Vernon and Col. de Sallas to take each the command of a vessel to lead in; they accepted the offer, but the officers, in council of war, determined on the inexpediency of the measure, on account of the certain slaughter, with the little success that must ensue, after the severe losses they had met with in eight gallant actions; they therefore retired to Spain, after burning many parts of the town, but without either its capture or extinction.

Sept. 15. We have just learnt that the States General have come to a strong resolution on the last declaration of the Emperor. They have unanimously agreed to give a direct refusal to his requisitions, as repugnant with the treaties, and, in case of violence, to repel force by force. Vice Admiral Reynst is already arrived from Middleburgh, and has taken the command of the Squadron. He has hoisted his flag on board the *Liberty*, of 74 guns. The respective commanders, nevertheless, are charged industriously to avoid any aggressive acts of hostility.

The Amsterdam Gazette, which is the republican paper in Holland, declares, that the preponderance of that party is so great as to be equivalent almost to unanimity, and that it will never be in the power of the opposite party to shake its strength. They deride the erroneous conceptions of people in this country, with respect to Dutch affairs, and particularly the idea that it is either the inclination or the interest of his Prussian Majesty, to overturn the established form of government.

Some French officers have offered themselves to the Dutch, and it is thought will get a very good price, as military men are a very scarce commodity; Indeed a general is as hard to be met with as a real Otho; they have to be sure a few things by them which they call commanders; but then they are of such a sort, as are to be met in Bunhill-fields on every artillery day.

As the French King sent tennis balls to Henry the fifth, a correspondent recommends that we answer the Dutch manifesto about the treaty of Munster, whenever it makes its appearance, by sending "a red herring and a bottle of brandy."

RECEIVER-GENERAL'S OFFICE, Quebec, 27th October, 1784.

NOTICE is hereby given, that this Office will be opened in future every week on Mondays and Thursdays, where attendance will be given from 10 o'clock in the morning to 2 in the afternoon, when all demands on the Office will be discharged, and those indebted to the King for *Quints*, *Lods et Ventes*, *Cens et Rentes*, or any other dues, are required to come and pay the same.

HENRY CALDWELL,
Acting Receiver-General.

THE Public is hereby informed, that the Partnership of GRANT & BLACKWOOD, of Quebec, Merchants, is to be continued by the Representatives of the late Mr. Charles Grant & John Blackwood, and the business of the House will be carried on, as usual, under the same firm.
Quebec, 24th December, 1784.

TO BE LETT OR SOLD,

AN improved FARM, with an elegant *Chinese Temple*, built near a small brook running through the same, and a fine Garden, pleasantly situated within a league of Montreal, on the high road to Long-point, containing more or less than 150 acres of land, a good stone house and several out-houses on the premises. Apply to ARTHUR DAVIDSON, Esq; Attorney at Law at Montreal.

MACPHERSON begs leave to inform the Gentlemen who use the HOTEL, that, by advice and with concurrence of his best friends, he intends from the 31st inst. that every Gentleman will sign a *Ben*, which he has got purposely printed, for what they may have called for. The utility of this, he hopes, will be evident to all his Customers, as it will prevent any dispute at settling accounts.

Quebec, 30th December, 1784.

gallère la Patrone, commandée par le Chevalier de Village, de toutes les démarches de la flotte. Il nous apprend qu'ils ont fait huit attaques différentes, la première le 12 et la dernière le 21 du passé, et quoique leur valeur ait été grande, leurs efforts n'ont pas été couronnés de succès, qu'ils se sont retirés sans avoir obtenu leur but. Notre correspondant dit, que rien ne pouvoit surpasser la bravoure de la flotte combinée que l'esprit guerrier des infidels. Que les officiers en général se sont comportés avec une hardiesse et habileté non-communes. Que le Commandant Don Antonio Barcelo lui-même s'y est acquis beaucoup de gloire. Que la conduite et son exemple encouragea tout l'armement, et qu'il étoit efficacement secondé par son Major-général, Don Joseph Lorenzo de Gaveochea, un homme de beaucoup de capacité et science. Que Don Salona, le fils de l'Amiral, le Colonel de Sallas, Don Barintos, Mr. de Village, qui fut pris par le Lord Hood, après la mémorable défense de son vaisseau le *Jafon*, le Major-général de la flotte Portugaise, Don Domingo Lema, et Don Manuel Vertezabel se sont surtout beaucoup distingués. Il ajoute que les Anglois seront fiers d'entendre qu'un volontaire Britannique a emporté les honneurs exclusifs du siège.—Henri Vernon, Ecuyer, neveu du brave Amiral Sir Edward Vernon se conduisit dans toutes les attaques et retraites avec une hardiesse si surprenante, qu'il fixa l'attention des Commandans sur lui. Dans la quatrième attaque il fut l'heureux instrument de sauver la vie de Don Barcelo, quand le bateau, dans lequel ils se trouvèrent l'un et l'autre, fut frappé d'un boulet du fort Castillo del Farel. Dans la septième attaque Mr. Vernon fut blessé dans le bras, mais avec cette blessure il fut assez brave et eut le bonheur de couper passage à un détachement de 24 bateaux Turcs, qui tenoient les grands vaisseaux éloignés de la pointe de Pascado. Le résultat de la bravoure fut, que lorsque l'Amiral résolut d'entrer dans le port d'Alger, il proposa à Mr. Vernon et au Colonel de Sallas de prendre chacun le commandement d'un vaisseau, pour marcher devant; ils acceptèrent l'offre, mais les officiers qui composoient le conseil de guerre opinèrent que cette mesure n'étoit pas convenable, à cause du massacre infaillible qui s'ensuivroit et le peu d'avantage qu'on en retiroient, après les pertes considérables souffertes en huit attaques courageuses. Qu'en conséquence ils se sont retirés en Espagne, après avoir brûlé différens quartiers de la ville, mais sans avoir pu la prendre ni la détruire.

Le 15 Septembre. Nous venons d'apprendre que les Etats-généraux ont pris une résolution vigoureuse au sujet de la dernière déclaration de l'Empereur. Ils sont unanimement convenus de donner un *refus direct* à ses dernières demandes, comme étant contraires aux traités; et en cas de violence de *repousser la force par la force*. Le Vice Amiral Reynst est déjà arrivé de Middlebourg, et a pris le commandement de l'escadre. Il a hissé son pavillon à bord du vaisseau la *Liberté* de 74 canons; il est néanmoins enjoint aux commandans, d'éviter adroitement de commencer les actes d'hostilité.

La Gazette d'Amsterdam, qui est le papier républicain en Hollande déclare, que la supériorité de ce parti est si grande, à pouvoir être regardée comme une unanimité, et que le parti opposé ne sera jamais en état d'en ébranler la solidité. Il tourne les idées erronées du peuple de ce pays, relativement aux affaires de la Hollande, en ridicule, et surtout celle, que c'est ou l'inclination ou l'intérêt du Roi de Prusse d'en renverser la forme du gouvernement établi.

Quelques officiers François ont offert leurs services aux Hollandois, et on pense qu'ils se placeront avantageusement, de bons militaires étant un article fort rare; et il est aussi difficile de trouver un général qu'un véritable Othon. Il est vrai qu'ils en ont quelques uns qu'ils appellent commandans, mais ils sont de l'espèce dont on en trouve chaque jour d'école d'artillerie à Bunhill-fields.

BUREAU du RECEVEUR-GENERAL, Quebec, le 27 Octobre, 1784.

LE Public est averti par ce présent que ce bureau sera ouvert à l'avenir les Lundis et Jedis de chaque semaine, aux quels jours on y trouvera du monde depuis 10 heures du matin jusqu'à deux heures après-midi, pendant lesquelles heures toutes dettes de ce bureau seront acquittées, et tous ceux qui sont endettés envers le Roi pour droits de Quint, Lods et Ventes, Cens et Rentes et autres droits sont requis de s'y transporter pour les acquitter.

HENRY CALDWELL, Agt. pour le Receveur-général.

LE Public est averti par ce présent, que la société de Grant & Blackwood, négocians à Québec, sera continuée par les représentans du défunt Mr. Charles Grant & John Blackwood, et que les affaires de cette maison se géreront comme à l'ordinaire sous les mêmes noms.

Quebec, le 24 Décembre, 1784.

A LOUER ou à VENDRE,

UNE terre cultivée, avec un temple, Chinois élégant, bâti proche d'un rivolet qui la traverse, et un beau jardin, agréablement située à une lieue de Montréal, sur le grand-chemin à la Longue-pointe, contenant plus ou moins de 150 arpens de terre, avec une maison de pierre et différens autres bâtimens y dessus construits. Il faut s'adresser à ARTHUR DAVIDSON, Ecuyer, Avocat à Montreal.

MACPHERSON prend la liberté d'informer les Messieurs qui fréquentent l'Hotel, que par avis et avec l'assistance de ses meilleurs amis il propose que tout Monsieur signera un bon, dont il en a fait imprimer une quantité pour cet effet, pour la valeur de ce qu'il aura demandé. Il espère que l'utilité de cet expédient paroitra évident à tous ses chalandes, puisque cela prévendra toute dispute en arrangeant les comptes.

Quebec, le 30 Décembre, 1784.

FOR SALE BY AUCTION,
On the Premises, by SKETCHLEY & FREEMAN, on Monday the 10th Jan. 1785, and the following days that week, all the entire Stock in Trade of Messrs. WALKER & WOOLSEY, at their late shop in the Upper-town, Quebec, consisting of

A Fashionable assortment of Millinery in full-dress caps, hats, bonnets, gauze petticoats and gown trimmings, half and undress caps, Ladies and Gentlemen's fine lace and worked muslin ruffles, a quantity of broad and narrow black and white silk and thread laces, footing and edgings, double and single head, blond lace, fine India cotton, with an exceeding good assortment of threads and sewing silk, satin and silk petticoats, Marseilles quilting, Ladies' kid and colour'd gloves, silk ditto and mitts;—a beautiful variety of Italian flowers, colour'd silk trimmings and fringe, black and colour'd silks and satins, modes and sarcenets, some elegant fans, plain and figured muslins, cambricks, plain, strip'd, figur'd and soufflée gauzes, lawns, crapes, Ladies' satin, silk, Morocco-leather and stuff shoes, Gentlemen's fannet, dog-skin and cloth shoes, fine and common leather ditto, a general assortment of perfumery, a very well chosen parcel of ribbons of all colours, some beautifully painted Or-trich, thorn, Fox-tail and Cock feathers; Ladies' Italian stays, maids' and children's ditto; muslin, gauze, silk, cotton and linen handkerchiefs; some fine tiffany, calicoes, patnos, fine and coarse Irish linens; some very beautiful counterpanes. The hosiery comprehends Gentlemen's colour'd and white silk hose, spun silk ditto, cotton, thread and worsted stockings, cotton and worsted caps, men and women's gloves and mitts. Gold and silver lace; an assortment of toys, Ladies' étuis, &c. Some China and Queen's ware; some beautiful Wilton and Scotch carpets and carpeting, horse hair for chair bottoms, diaper and huckaback; large and small diaper table-cloths, Dutch and common corded dimothy, nankeens, corduroys, Russia, Scotch and Irish sheetings, dowlas, flannels, ratteens, embossed terge, durants, Oznaburges; a quantity of hard-ware; some plated soye stands; some setts of ebony callors, beautiful tea-chests and eadecs, silk umbrells, playing cards; some hard-ware, men and boys' hats; covering, plank and carriage nails.—The groceries consist of fine hyson tea, loaf sugar, fine powder ditto, mould and dipt candles, roll, cut and carrot tobacco, wax, almonds, rice, pepper, pimento, olives, capers, olive oil, snuff, starch, blue, indigo, putty, vinegar, soap, basket-salt and most kinds of spicerics.

Together with an infinite number of articles that would exceed the bounds of an advertisement to enumerate.

The sale begins each day at 11 o'clock.

THEATRE, 28th December, 1784.
On WEDNESDAY the 5th January ensuing will be performed for the SUBSCRIBERS to the THEATRE, the

**C O M E D Y O F
THE DRUMMER,
OR THE
HAUNTED HOUSE,
WITH THE
CHEATS OF SCAPIN.**

A part of the house not occupied by Subscribers is railed off for non-subscribers, who may have Tickets at the Theatre at *One Dollar and Half a Dollar each.*

The doors will be opened at half past 5 o'clock, and the curtain will be drawn up at half past 6.

SECRETARY'S OFFICE,
Quebec, 21st December, 1784.

WHEREAS it has been represented to his Honor the Lieutenant-governor that divers persons have without permission or authority cut Wood and Timber on a certain Tract of ungranted Land situate and adjoining to the Seigneurie of Bellechasse in the Parish of Bertie in the District of Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that prosecution will be made against any person who may presume to cut Wood on any of His Majesty's Lands in this Province without permission, and more particularly for cutting Wood on the above said Tract of unconceded Land lying behind the said Seigneurie Bellechasse.

DISTRICT OF MONTREAL.
NOTICE is hereby given, that the next General

Quarter-Sessions of the Peace, for the said District, will be held at the Court-house in the city of Montreal, on Tuesday the 11th of January next, at eleven o'clock in the forenoon; of which the several Jurors, Constables, Bailiffs and other persons, having business to do at the said Session, are requested to take notice, and give their attendance accordingly.

Montreal, 16th December 1784.

IN the second week of January ensuing there will be sold by public vendue, at the Hotel of the Widow Deschambault, in the city of Montreal, all sorts of fine and beautiful household furniture, plate, and pier-glasses larger than any to be met with in this country. Any person desirous to see the articles before the day of sale, may apply to Peter Meziere, Esq; Advocate and Notary, who will give the necessary informations, having the management of the affairs of that family.

Montreal, 6th December, 1784.

PUBLIC notice is hereby given, that Mr. AMANT PRIMONT, Shop-keeper at Quebec, has sold a lot of land, containing one arpent in superficie, situate on the Grand côte of Bertier, in the district of Montreal, formerly belonging to Mr. Jos. Cadet, bounded in front by the King's road and behind by the domain, joining on one side to Jean Baptiste Turanjeaux and on the other side to Jos. Berrye. Any person or persons having any prior claim, by mortgage or otherwise, upon the said premises, are hereby required to make opposition to the delivery of the purchase money, in the hands of Mr. Faribault, Notary at Bertier, within one month from the date hereof, after which time the purchaser will pay the sum expressed in his deed of sale to the said Mr. Primont, the seller.

Bertier, 16th December, 1784.

A VENDRE par ENCAN,
Sur les lieux, par SKETCHLEY & FREEMAN, Lundi le 10 Janvier, 1785, et jours suivans de cette semaine, tout le fond de commerce de Melids. WALKER & WOOLSEY, où elles tenoient dernièrement leur magasin, à la Haute-ville de Quebec. Consistant en

UN assortiment élégant de modes, comme coiffures ajustées, chapeaux, bonnets, des garnitures de gaze de jupons et de robes, des coiffures négligé et demi négligé, des manchettes de dentelle et de mousseline brodée, une quantité de dentelle large et étroite, noire et blanche, de fil et de soie de la dentelle droite de la blonde à simple et double face, du beau coton des Indes, avec un très bel assortiment de fil et de soie à coudre, des jupons de satin et de taffetas, des piqures de Marseilles, des gands tricottés de soie de couleur pour les dames, des ditto mitaines de soie. Une variété de belles fleurs d'Italie, du milleret et de la frange de soie de couleur, des satins et étoffes, de soie noir et de couleur, de la mode et du satinet, quelques éventails très élégans, des mousselines unies et fleuries, de la batiste, de la gaze unie raïée, fleurie et soufflée, des linons, du crêpe, des fouliers de soie, de marroquin, de cuir et d'étoffe pour les dames, des fouliers de satinet, de peau de chien et de drap pour les Messieurs, des ditto de cuir, fins et communs, un assortiment général de parfumerie. Une partie de rubans de toutes couleurs très bien choisis, dont il y en a quelques uns d'élégamment peints, des plumets d'autruche des plumets de différentes couleurs, queues de renard et de plumes de coq, des corps à l'Italienne pour femmes, jeunes filles et enfans, des mouchoirs de mousseline, de gaze, de soie, de coton et de toile, quelque peu de beau petit-fanné, des indiennes, patnas, de la toile d'Irlande fine et grosse, quelques très belles courte-pointes. De plus des bas de soie de couleur et blancs pour les Messieurs, des ditto de filotelle, des bas de coton, de fil et de laine, des bonnets de coton et de laine, des gands et mitaines pour hommes et femmes. Du galon d'or et d'argent, un assortiment de breloques et joujoux, des étuis pour les dames, &c. quelque peu de porcelaine et de faïence, quelques très beaux tapis et de l'étoffe à tapis de Wilton et d'Ecosse, des fonds de chaises de crin, de la toile ouvrée pour essuie-mains et serviettes, des nappes ouvrées grandes et petites, du basin raïé commun de Hollande, des nanquins, corps-de-roi, des toiles de Russie, d'Ecosse et d'Irlande, des Doublas, des flanelles, ratines, de la flanelle fleurie, des durantes, des Oznabourges, une quantité de clincaillerie, quelques porte-fauciers argentés en feuille, quelques huiliers de bois d'ébène, de belles boîtes à thé et cadecs, des par-à-pluies de soie, des cartes à jouer, quelque peu de clincaillerie, des chapeaux pour hommes et enfans, des cloux à couvrir, à plancher et à carriole. Les merceries consistent en de bon thé de Hyson, du sucre en pains, du beau ditto en poudre, de la chandelle au moule et à la baguette, du tabac en rouleau, haché et en carottes, de la cire, des amandes, du ris, du poivre, du piment, des olives, des capres, de l'huile d'olive, du tabac en poudre, de l'empois, du bleu, de l'indigo, du mastic, du vinaigre, du savon, du sel en paniers, et presque toutes espèces d'épices.

Avec un nombre infini d'autres articles, dont l'énumération passeroit les bornes d'un avertissement.

La vente commencera à 11 heures précises.

**ON VIENT de PUBLIER
LE CALENDRIER de QUEBEC,
Pour l'Année 1785.**

SE vend (pour argent comptant seulement) à l'IMPRIMERIE et chez Pierre Beaupré, Marchand, dans la maison de Madame Guichaux, sur la place du Marché à la Haute-ville de Quebec; chez Mr. Louis Aimé à Bertier; et chez Mr. E. EDWARDS, Libraire, à Montréal.

BUREAU du SECRETARIAT,

Quebec, le 21 Décembre, 1784.

COMME il a été représenté à son Honneur le Lieutenant-gouverneur, que plusieurs personnes ont sans permission ni autorité coupé du bois à bruler et de construction sur une certaine étendue de terres non-concédées situées et joignant à la Seigneurie de Bellechasse dans la paroisse de Bertier, dans le district de Quebec.

Le Public est averti, qu'on poursuivra tous ceux qui oseront couper du bois sur aucune des terres de sa Majesté dans cette province et particulièrement de couper du bois sur l'étendue de terre non-concédée susmentionnée située derrière la Seigneurie de Bellechasse susdite.

AVERTISSEMENTS.

DISTRICT DE MONTREAL.

ON avertit par ce présent, que la prochaine Séance

Générale de Quartier de la Paix; pour le dit district, se tiendra à la Chambre d'Audience dans la ville de Montréal, Mardi, le 11 de Janvier prochain, à onze heures du matin; à quoi les divers Jurats, Connétables, Bailiffs et autres gens ayant affaire à la dite Séance, sont requis de faire attention et de s'y trouver au tems sus-indiqué.

Montréal, le 1784.

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

IL sera vendu par Encan, en l'Hôtel de madame DACHAMBAULT la Douanière, à Montréal, dans la deuxième semaine de Janvier prochain, toutes sortes de beaux et bons meubles, vaisselle d'Argent, les plus belles plus grandes et larges glaces qu'il y ait dans la province. Ceux qui voudront connoître les Articles, avant la vente, pourront s'adresser à PIERRE MEZIERE, Ecuier, Avocat et Notaire, qui les en informera, comme étant chargé des affaires de la famille.

Montréal, le 6 Decembre, 1784.

L'ON fait savoir au Public, que le Sieur AMANT PRIMONT, Marchand à Québec, a vendu un emplacement d'un arpent en superficie, situé en la Grand-côte de Bertier, district de Montréal, appartenant ci-devant au Sieur Jos. CADET, borné d'un bout par devant au chemin du Roi, et par derrière au domaine, tenant d'un côté au S. W. à Jn. Bte. Turanjeaux, et d'un autre au N. E. à Jos. Berrye. En conséquence tous ceux qui pourroient avoir quelque droit ou prétention par hypothèque ou autrement sur le dit emplacement, sont priés et requis de former leur opposition à la délivrance des deniers, es mains du Sieur FARIBAUT, Notaire à Bertier, sous un mois de cette date, passé lequel tems l'acquéreur paiera le prix porté dans son contrat au dit Sieur Primont son vendeur.

Bertier, le 16 Decembre, 1784.

DISTRICT of } BY virtue of a Writ of Execution issued out of his Majesty's Court of Common Pleas for the said district, at the suit of François Noisieux, Mary Ann Guilbanc his wife, and Joseph Noisieux and Louise Langlois his wife, against the immovable property of Hector Macaulay of Quebec, merchant, to me directed, I have seized and taken in execution the following lands and tenements as belonging to the said Hector Macaulay, being formerly the property of Zachary Macaulay, late of Quebec, merchant, as having purchased them from François Noisieux and his wife, &c. viz. one farm situate, lying and being at Cape Rouge, in the parish of St. Foy and district aforesaid, containing six arpents and three perches, more or less, in front, by twenty-five to thirty arpents in depth, if the same can be found, bounded in front by the River St. Lawrence, behind by the lands of Nicholas Villers, Charles Guillaume Chefneau and Carrier, sen. on the North-east side by the land of Peter Dehous, called Villers, and on the South-west side by the land of Peter Paradis, with a wooden house, a saw mill and other wooden buildings thereon erected.

Also, another farm situate, lying and being at Cape Rouge, in the parish of St. Foy aforesaid, containing one arpent and an half in front, by twenty arpents in depth, or thereabouts, bounded in front by the River St. Lawrence, behind by the land of M. Ant. Samson, on the South-west side by the land of the hon. Hector Theophilus Cramahé, and on the North-east side by the land of Peter Paradis: Now this is to give notice, that I shall expose the said premises, or such part thereof as may be sufficient to satisfy the debt and costs in the said Writ mentioned, to sale by publick vendue, at the Court-house in the city of Quebec, on Tuesday the first day of March next, at eleven o'clock in the forenoon, when the conditions of sale will be made known by

JAMES SHEPHERD, Sheriff.

Those who may have prior claims to the above described premises or any part thereof, by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff before the day of sale.

Quebec, 27th October, 1784.

DISTRICT de } EN vertu d'un ordre d'exécution, émané de la Cour des Plaidiers Communs de sa Majesté pour le dit district, à la poursuite de François Noisieux, Marie Anne Guilbanc sa femme, Joseph Noisieux et Louise Langlois sa femme, contre les biens immeubles de Hector Macaulay, Négociant à Québec, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution les terres et possessions suivantes, comme appartenant au dit Hector Macaulay, appartenant autrefois à Zacharie Macaulay, ci-devant Négociant à Québec, comme les ayant acquis de François Noisieux et de sa femme, &c. savoir, une ferme sise et située et se trouvant au Cap rouge, dans la paroisse de Ste. Foy et le district susdit, contenant six arpents et trois perches, plus ou moins, de front, sur vingt-cinq à trente arpents de profondeur, s'ils s'y trouvent, borné sur le devant par le fleuve St. Laurent, derrière par les terres de Nicolas Villers, Charles Guillaume Chefneau et Carrier l'ainé, au Nord-est par la terre de Pierre Dehous dit Villers, et au Sud-ouest par la terre de Pierre Paradis, avec une maison en pièces sur pièces, un moulin à scie et autres bâtimens en bois y dessus construits.

Deplus, une autre terre sise et située au Cap Rouge, dans la paroisse de Ste. Foy susdite, contenant un arpent et demi de front, sur vingt arpents ou environ de profondeur, bornée sur le devant par le fleuve St. Laurent, derrière par la terre de Mr. Ant. Samson, au Sud-ouest par la terre de l'honorable Hector Theophile Gramahé, et au Nord-est par la terre de Pierre Paradis: Or j'avertis par ce présent, que j'exposerai les dits biens ou telle partie d'iceux qui suffise pour satisfaire à la dette et au fraix mentionnés dans l'ordre susdit en vente publique, à la Chambre d'audience dans la ville de Québec, Mardi le premier Mars prochain, à onze heures du matin, lorsque les conditions de la vente seront expliquées par

JAMES SHEPHERD, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétentions antérieures sur les dits biens ou quelque partie d'iceux, par hypothèque ou autrement, sont requis par ce présent, d'en donner avis par écrit au dit Sheriff, avant le jour de la vente.

Quebec, le 27 Octobre, 1784.

DISTRICT of } BY virtue of a Writ of Execution issued out of his Majesty's Court of Common Pleas, for the said district, at the suit of Jean Baptiste Le Brun, Curator to the succession of the late Joseph Metot, deceased, against the goods and chattels, lands and tenements of René Patry, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said René Patry, a lot or piece of ground, situate at Machiche, in the district aforesaid, containing one arpent in superficie on the land of the Widow Bellefeuille, at the end of the road leading to the church, with a log house thereon erected, opposite to the parsonage house: Now this is to give notice, that I shall expose the said premises to sale by public vendue, at my office in the city of Montreal, on Tuesday the eleventh day of January next, at eleven o'clock in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Any person or persons having any prior claim to the said premises, by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff before the day of sale.

Montreal, 2d September, 1784.

DISTRICT de } EN vertu d'un ordre d'exécution, émané de la Cour des Plaidiers Communs de sa Majesté, pour le dit district, à la poursuite de Jean Baptiste Le Brun, Curateur de la succession du défunt Joseph Metot, contre les biens et effets, terres et possessions de René Patry, à moi adressé j'ai saisi et pris en exécution, comme appartenant au dit René Patry, un emplacement ou portion de terre, situé à Machiche, dans le district susdit, contenant un arpent en superficie sur la terre de la veuve Bellefeuille, au bout du chemin qui conduit à l'église, avec une maison en pièces sur pièces, vis-à-vis le presbitère y dessus construite: Or j'avertis par ce présent, que j'exposerai les dits biens en vente publique, à mon bureau dans la ville de Montréal, Mardi le onze Janvier prochain, à onze heures du matin, en quels tems et lieu, les conditions de la vente seront expliquées par

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétentions antérieures sur les dits biens, sont requis par ce présent d'en donner avis par écrit au dit Sheriff avant le jour de la vente.

Montréal, le 2 Septembre, 1784.

DISTRICT de } EN vertu d'un ordre d'exécution émané de la Cour des Plaidiers Communs de sa Majesté pour le dit district, à la poursuite d'Amant Primont, contre les biens immeubles, terres et biens fonds d'Alexis Sevin à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution comme appartenant au dit Alexis Sevin,

I. Un arpent et un quart de terre de front, sur environ vingt arpents de profondeur, située en la paroisse de Charlebourg, Seigneurie de St. Ignace, côté du lac St. Charles, tenant d'un côté au Nord-est à Michel Lachance, et d'autre côté au Sud ouest à Michel Beaulieu, avec les bâtimens qui sont dessus construits.

II. Un demi arpent de terre en bois de bout, située dans la dite paroisse et seigneurie, bornée des deux côtés à la terre de Jean Thomas: Or j'avertis par ce présent, que j'exposerai les dits biens en vente publique, à la Chambre de la Cour dans la ville de Québec, Mardi le premier jour de Mars prochain, à onze heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par

JA. SHEPHERD, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétentions antérieures sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, sont, par ce présent, requis d'en donner avis, par écrit, au dit Sheriff, avant le jour de la vente.

Quebec, le 27 Octobre, 1784.

DISTRICT of } BY virtue of a Writ of Execution issued out of his Majesty's Court of Common Pleas for the said District, at the suit of Amant Primont, against the goods and chattels, lands and tenements of Alexis Sevin, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Alexis Sevin,

I. One arpent and a quarter of land in front, by about twenty arpents in depth, situate in the parish of Charlebourg, seigniorie of St. Ignace, on the hill of St. Charles' Lake, joining on the North-east side to Michel Lachance, and on the South-west side to Michel Beaulieu, with all the buildings thereon erected.

II. Half an arpent of land of standing wood, situate in the said parish and seigniorie, bounded on both sides by the land of Jean Thomas: Now this is to give notice, that I shall expose the said premises to sale by public vendue, at the Court-house in the city of Quebec, on Tuesday the first day of March next, at eleven o'clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known by

JA. SHEPHERD, Sheriff.

Any person or persons having any prior claims to the said premises by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof in writing to the said Sheriff before the day of sale.

Quebec, 27th October, 1784.

Mr. GILL, ci-devant Chirurgien d'armée s'étant dernièrement établi dans la rue du Sault-au-matelot, maison de Mr. RABY, à la Basse-ville y exerce son état de médecin, Chirurgien et accoucheur, et est en possession du secret de la méthode Suttonienne d'inoculer la petite vérole.

COMME les maladies du sexe ont été son étude principale ses connoissances dans la branche de l'accouchement sont très étendues, et accompagnées de succès; et cet art devant nécessairement être de la plus grande utilité pour la population de cette colonie naissante, outre que cela peut procurer un état honnête à un nombre de femmes discrètes et d'un âge raisonnable, Mr. GILL propose de donner un cours de lectures et des instructions sur la théorie et la pratique de l'accouchement à toute femme dont la sobriété et tendresse seront attestées, et qui louhaiteront d'acquérir des connoissances dans cette science utile et humaine.

Mr. GILL, late Army Surgeon, having taken apartments in the house of Mr. RABY, Sault-au-matelot street Lower-town Quebec, where he practises Physic, Surgery, Midwifry, and is a partner in the Suttonian method of Inoculating for the Small Pox.

AS the diseases of Women have been his particular study, his practice in Midwifry exceedingly extensive and successful; And as this art must be of the greatest utility in assisting the population of the extensive infant settlements in this province: besides giving a genteel livelihood to a number of discreet elderly women: Mr. Gill purposes giving a *Course of Lectures* and complete instructions on the Theory and Practice of Midwifry, to any, whose sobriety and tenderness, can be attested; and would wish to acquire a knowledge in that useful and humane Employment.

Quebec, le 22 Novembre, 1784.

JEAN ANTROBUS a à vendre, à son magasin, ci-devant occupé par Mr. PERRAS, savoir,

Dela cassonade et du sucre de la Havanne en boucaux, quarts et caisses, du sucre en pains, du savon de Marseilles et d'Angleterre en petites caisses, de la chandelle à la baguette, du sel François et de Liverpool, 22 boucaux de tabac en feuilles de Virginie de Jas. River, du ditto manuf. facturé en carottes, du bois de Mahogany de la Jamaïque, du bois de Cambèche, du café, du tamarin, du gingembre blanc, des marinades, de la toile à carreaux de cinq quarts, de l'étoffe à tapis d'Ecosse, quelques poiles de Carron, du beurre d'Irlande, &c.

N. B. On a besoin de trois ou quatre couples de scieurs pour l'hiver.

Quebec, 22d November, 1784.

JOHN ANTROBUS has for sale at his Ware-house, formerly occupied by Mr. PERRAS, viz.

MUSCOVADO and Havannah sugar in hogheads, barrels and casks; loaf sugar; Marseilles and English soap in small boxes, and dips candles; French and Liverpool salt; 22 hogheads Virginia Jas. River leaf Tobacco; ditto manuf. d in carrot; Jamaica mahogany, log-wood, coffee, tamarinds, white ginger, pickles, 5 quarter checks, Scotch carpeting, a few Carron shovels, Irish butter, &c.

N. B. Three or four pair of Sawyers are wanted for the Winter.

Lately Imported, and to be sold at the PRINTING-OFFICE, A GENERAL ASSORTMENT OF STATIONARY.